

règlements que nous adopterons, nous ne parviendrons pas à les appliquer d'une façon véritablement utile en nous reportant, mettons, à l'article 475, alinéa 2, paragraphe (g) et en affirmant catégoriquement: "Voilà la réponse." Pour réussir, nous devons compter sur ceux qui seront chargés de l'application pratique de cette réglementation, sur le personnel, sur le bon sens, sur l'habitude, sur la bonne volonté, bref sur tous les éléments qui entrent en ligne de compte dans des cas comme celui-ci. Quel que soit le régime adopté, quelles que soient ses points de ressemblance ou de dissemblance vis-à-vis de ce qui s'est fait jusqu'ici, il aura avec la constitution britannique de nettes analogies. Il faudra compter largement sur des dispositions non écrites, sur l'expérience plutôt que sur des mesures imprimées noir sur blanc, avec des majuscules, comme la loi des Médès et des Perses. Je doute qu'un régime comme celui-ci puisse s'appliquer de façon vraiment pratique si on ne fait pas largement confiance à des principes généraux.

L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit un mot du régime de la station unique tel qu'il s'applique à Toronto et ailleurs. Je ne sais à quoi il songeait précisément, mais je crois qu'on devrait lui rappeler que cela ne regarde pas Radio-Canada *per se*. Il s'agit ici d'une question de politique gouvernementale. C'est l'ancien gouvernement qui en avait décidé ainsi autrefois, non sans raison d'ailleurs. C'est un programme qui a été poursuivi et maintenu par le gouvernement actuel. La Société Radio-Canada, en tant que telle, qu'elle en ait bénéficié, selon les circonstances, ne relève pas d'un règlement de la Société elle-même. C'est un programme du gouvernement du Canada et, comme je l'ai déjà dit, le moment approche bientôt—s'il n'est déjà arrivé,—où le gouvernement devra étudier très attentivement l'à-propos de réviser ce programme. En ce qui me concerne, j'estime que lorsque ce programme sera révisé,—si jamais la chose se fait,—il ne serait pas souhaitable de le faire avant que les changements proposés dans la mesure législative aient été mis en vigueur, que les organismes qui doivent être établis en vertu de cette mesure législative l'aient été et que les règlements qui doivent être adoptés aient été rédigés et publiés, car je ne crois pas,—et j'exprime ma propre opinion, que je crois d'ailleurs raisonnable,—que la population, un groupement, une société constituée en corporation ou un syndicat puisse exploiter une entreprise avec succès sans connaître les règlements auxquels il doit se conformer, et une fois qu'il les a obtenus, il est difficile de changer ces règlements par la suite. Selon

moi,—et j'émetts cette opinion pour ce qu'elle vaut,—il n'y aura aucun changement dans ce programme pour quelque temps encore et lorsqu'un changement quelconque sera apporté, des règlements auront alors été adoptés.

Certains députés ont beaucoup parlé du régime des permis. D'accord avec l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je pense franchement que c'est une question secondaire. C'est très important pour les gens qui veulent des permis. Ce pourrait être maladroit ou funeste pour tout gouvernement ou organisme politique qui aurait à prendre la décision; toutefois, du point de vue de l'intérêt national, peu importe que ce soit le groupe a, le groupe b ou le groupe c ou encore le groupe e ou le groupe f qui obtienne le permis, pourvu qu'il y ait des règlements bien établis, que ces règlements soient raisonnables, qu'ils soient connus et exécutoires et qu'on les applique vraiment. Si ces règlements sont promulgués par un organisme qui inspire confiance aux Canadiens et s'ils sont dignes de cet organisme, je ne pense pas que la question des permis pose de bien graves problèmes.

On a parlé de l'usage du français par les stations de radio et de télévision. Je suis parfaitement d'accord avec ceux qui en ont parlé. Il y a des stations d'expression française qui ont été autorisées mais qui n'ont pas encore de permis, et dont Radio-Canada s'occupe cette année. Il y a à Moncton la station dont ont parlé de temps en temps les députés. Un préopinant vient de la mentionner il y a un instant. Je citerai aussi celle de Saint-Boniface autorisée cette année par la Société Radio-Canada. Nous avons le poste bilingue auquel a fait allusion tout à l'heure le député d'Edmonton-Ouest. Une station bilingue à New-Carlisle qui dessert la région nord du Nouveau-Brunswick et une partie du Québec est en voie d'obtenir un permis et nous continuons à réaliser des progrès en ce qui concerne l'expansion du réseau français de télévision et de radiodiffusion. La question du financement est, sinon embarrassante, du moins un problème de grande importance, d'une importance qui croît chaque jour. Les frais montent en flèche. On a parlé du nombre des employés des stations de télévision de la Société Radio-Canada par rapport aux postes privés. A mon avis personne d'entre nous qui est allé prendre part à une émission télévisée à Radio-Canada,—et je me rappelle qu'un soir, monsieur, je vous y ai rencontré. Il faisait très chaud, vous en sortiez et j'y entrais,—personne donc n'a manqué, en voyant les services de Radio-Canada, d'être frappé par son personnel plus nombreux que celui d'une station privée. C'est peut-être dû à ce que